

Séance du vendredi 12 juillet 2019

Date de la convocation: 07/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Lucien BOUZET,

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Présents : Lucien BOUZET, Françoise CENTIEU, Marie-Josée MORLAES, Frédéric BARILLOT, Christophe BIBES, Alain CAPERET, Michèle LACRAMPE

Représentés : Patrick QUESSETTE

Excusés :

Absents : Romain BARRAU, Régis CARRERE, Ladjji DIALLO

Secrétaire de séance :

Françoise CENTIEU

2019_032 - Objet : Maintien des trésoreries de proximités

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département des Hautes Pyrénées par la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSAP et France Services)

Vu le regroupement des SIP de Lourdes et Lannemezan et du SIE de Lourdes à Tarbes.

Vu la création d'une seule trésorerie hospitalière sur le département.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Décide de s'opposer :

A cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural ;

Exige :

- Le maintien d'une trésorerie de proximité par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux) ;
- Le maintien du Service des Impôts des Particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence ;
- Le maintien du Service des Impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.

Le Maire,
BOUZET

Lucien

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Certifié conforme au registre des délibérations.

